

La répartition des postes CSE sera connue avant le 25 octobre

Pour qu'un protocole d'accord préélectoral soit validé, celui-ci doit être signé par la majorité des organisations syndicales présentes à la négociation et qui ont la majorité aux dernières élections. Ces conditions n'ont pas été réunies dernièrement, certaines organisations syndicales préférant boycotter un accord qui était pourtant bien supérieur aux dispositions légales.

La Direction a donc saisi la DIRECCTE le 22 août pour qu'elle se prononce sur cet accord. Dans ce cadre, le Directeur de l'inspection du Travail a ainsi rencontré les Organisations Syndicales et la Direction le 26 septembre.

Chaque OS a été entendue. La CGT a rappelé qu'elle souhaitait un 1 poste pour les AM et 1 poste pour les Cadres dans les futurs CSE (l'accord prévoit 2 AM + 2 cadres). Aussi elle entendait contester la capacité des directeurs à voter. La CFDT n'a donné aucun autre argument que de se rallier aux demandes de la CGT notamment sur le fait que les directeurs de magasin soient électeurs. Ils sont même allés jusqu'à soupçonner les membres de l'encadrement de pouvoir récupérer les codes personnels des employés dans le cadre d'un vote électronique !

Le SNEC souligne la qualité du dialogue social chez CSF depuis 2001 et rappelle que l'accord syndical négocié est convenable à l'heure où les effectifs de l'entreprise sont en baisse. Il contient d'ailleurs les moyens que les OS réclamaient. L'accord CSE est plus favorable que la Loi. Le SNEC était favorable à la mise en place d'un vote électronique et a défendu fermement la capacité des directeurs à se rendre électeurs.

La DIRECCTE s'est déclarée compétente uniquement sur la répartition des sièges d'établissements distincts.

L'encadrement doit être suffisamment représenté dans les différentes instances. C'est pourquoi, le SNEC s'oppose ardemment à cet énième combat d'un autre temps de la CGT.

Est-il utile de rappeler que le statut social de CSF évolue chaque année sans la CGT ? Elle ne signe aucun accord. Sa décadence électorale ne peut excuser ses attaques répétées envers l'encadrement qui ne font que la marginaliser. Durant ce temps, les salariés ne se préoccupent plus de l'avenir de notre entreprise...

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

Site : www.cfecgc-carrefour.org **Mail :** secretariat@sneccarrefour.fr **Tel :** 04-91-33-18-27